



PREAMBULE

Confronté à un Président de conseil complaisant à une O.S. en majorité, il a été impossible à Solidaires d'obtenir des réponses précises sur les dépenses de 2018 et d'apporter des modifications importantes du règlement intérieur. Pour information : SOLIDAIRES DOUANES a demandé l'enregistrement audio du conseil.

D'emblée, le président et la majorité des représentants F.O. ont tenu à traiter ce C.L.A.S. (conseil local d'actions sociales) avec précipitation et n'ont pas manqué de rappeler que le montant insignifiant du C.A.L. (crédit d'actions locales) ne méritait pas d'être traité avec sérieux.

Malgré un président qui ne s'est pas privé de partager ses préjugés sur les Polynésiens et la menace de blocage par F.O., Solidaires a décidé de rester et d'être encore plus ouvert au débat afin de ne pas entraver, aussi, l'action sociale qui se matérialise concrètement : création officielle du C.L.A.S., préparation de groupes de travail pour l'arbre de Noël et du repas avec les retraités, mise en place du ticket repas (dématérialisé) au dernier semestre 2019, existence de l'aide pécuniaire de 3 000 € ainsi que de l'aide alimentaire et enfin, la recherche active d'une assistante sociale.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le 09/07/2019 dans la salle formation SRE, immeuble Papeava, le président ouvre la séance à 09h00 avec présentation des membres présents :

Membres de l'administration :

- Le président du CLAS
- La DLAS
- Le correspondant social de la douane
- Le chef du pôle L/GRH de la douane
- Le directeur des finances publiques
- Le secrétaire de la DFIP

Membres des organisations syndicales :

- 2 titulaires et 2 suppléants FO DFIP
- 1 titulaire FO DOUANE
- 1 titulaire, 1 suppléant et 1 expert SOLIDAIRES DOUANES
- 1 titulaire, 1 suppléant et 1 expert SOLIDAIRES DFIP

L'expert FO DOUANE arrive en retard et se présente en faisant de la publicité pour son syndicat qu'il vante comme le meilleur.

ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par le président, la titulaire SOLIDAIRES DOUANES demande à ce dernier la possibilité de lire la liminaire de Solidaires (voir en PJ) :

- *Liminaire et PJ transmise :*
 - *Règlement intérieur amendé.*
 - *Courriel du 5 juillet sur la non transmission des pièces comptables*
 - *Courriel du 4 juillet 2019 sur le climat délétère à la DRPF*
 - *Courriel du 4 juillet sur la transmission des documents complémentaires*
 - *Déclaration préalable du CHSCT du 26 avril 2019*
 - *Déclaration préalable du 28 mars 2019 au comité technique local*
-
- L'expert FO DOUANE s'excuse de la publicité qu'il a faite après que le président ait évoqué le prosélytisme dont ce premier a fait preuve ; il met en doute la convocation de certains membres Solidaires ; il affirme ne pas être dans la revendication et n'être là que pour le CLAS
 - la titulaire FO DFIP remercie la DLAS pour le travail accompli bien qu'il n'y ait pas eu de structure juridique.
 - La DLAS affirme que tout est dans les documents transmis, que tout a été validé par le SG et que selon ce dernier, les justificatifs n'ont pas à être transmis au CLAS
 - Le titulaire FO DFIP qualifie les revendications de Solidaires Douanes de « stériles »

SECRETARIAT

La DLAS est désignée secrétaire par le Président. Pour le secrétariat adjoint, la titulaire FO DFIP propose sa candidature. La titulaire SOLIDAIRES DFIP propose également sa candidature. La suppléante SOLIDAIRES DFIP précise que le secrétariat devrait être attribuée à SOLIDAIRES étant donné que FO était présent l'année dernière et que lors du dernier CT, il a été convenu de partager le secrétariat pour la transparence des débats. D'ailleurs ces recommandations sont stipulées dans le guide. L'expert FO DOUANE et les titulaires FO DFIP marque leur majorité leur manque de consensus, en déclarant « un peu de sérieux » propose de voter pour désigner le secrétaire adjoint et répond à la suppléant de SOLIDAIRES DFIP qui évoque le guide ... : « le guide raconte des conneries. » *SOLIDAIRES rappelle que les derniers PV de CT ont rédigés en défaveur des propositions de SOLIDAIRES.*

Lors du vote à main levée, le secrétariat adjoint est attribué à FO DFIP : 3 votes POUR et 2 votes CONTRE.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le président suggère d'adopter le règlement tel quel et affirme : « je n'aime pas les modifications. J'ai vu ce que donnent les errements locaux. »
- SOLIDAIRES DOUANES demande à augmenter le délai des 8 jours prévu par l'article 4 ; le président s'y oppose ; FO DFIP, énervé, demande si le comité « va devoir voter par article » et s'insurge en disant : « on ne va pas chipoter ! ». SOLIDAIRES DOUANES explique les bases du fonctionnement du CLAS passe par son règlement intérieur que celui-ci prend en compte le contexte local d'où son traitement à l'ordre du jour du CLAS du jour.
- SOLIDAIRES DOUANES demande à amender l'article 21 en y intégrant la possibilité d'utiliser l'enregistrement audio ; FO s'insurge et rejette la proposition ; la DLAS annonce qu'elle concertera SRH3A ; le président est contre l'enregistrement ; à la question du titulaire FO DOUANE de savoir si le R.I. peut être modifié par la suite, son expert répond : « ce sont des R.I. types qui peuvent être amendés par la suite. »

- SOLIDAIRES DOUANES demande à amender l'article 18, exclamation du président : « on va arrêter de perdre du temps ! » qui exige de voter sans tarder ; FO DFIP prévient SOLIDAIRES DOUANES : « Il faut qu'on avance, on est majoritaires ; sinon, on va vous bloquer. » ; le vote donne 3 pour et 2 contre ;
- Concernant les modalités du vote, SOLIDAIRES propose l'option à bulletin secret. l'expert FO DOUANE s'exclame alors avec sarcasme : « à bulletin secret ! » et maintient le vote à main levée. SOLIDAIRES indique que le bulletin secret permet de ne pas subir la pression des autres et de voter dans l'intérêt de tous les agents en son âme et conscience.
- Le président rejette les modifications par article et oblige le vote du règlement intérieur tel que soumis initialement. Lors du vote à main levée, 3 votes POUR et 2 votes CONTRE.

BILAN

- La DLAS affirme que son bilan a été validé par sa hiérarchie et qu'il n'est présenté au CLAS qu'à titre d'information d'où le manque de détails
- S'agissant des bénéficiaires, la titulaire SOLIDAIRES DOUANES évoque la question des horaires SU non répertorié dans son bilan et son diagnostique ; la DLAS répond que la problématique est connue du SG ; l'expert FO DOUANE coupe court à la discussion en disant : « ce point est abordé après ». SOLIDAIRES DOUANES souhaite que les agents de la surveillance ne soient pas oubliés dans leur spécificité horaire notamment concerné les tickets restaurant.
- La suppléante SOLIDAIRES DOUANES interroge la DLAS sur le nombre des enfants 194 vs 197 ; la DLAS répond que c'est une conséquence des familles recomposées, des oublis de déclaration et des agents double ministère ; ces bons cadeaux sont pris sur des provisions supplémentaires ; selon la DLAS, le budget Noël représente 2/3 du budget (cas généralisé) ; selon la titulaire FO DFIP, le CLAS décide de ce qu'on fait du budget
- La suppléante SOLIDAIRES DFIP interroge la DLAS sur les 18 000 xpf du cocktail ; la DLAS répond que la dépense est validée par sa hiérarchie ; le président s'exclame : « Sujet suivant ! Mais qu'est-ce qui vous choque ! Vous n'êtes pas l'IGF » ; la DLAS assure qu'elle « n'intervient pas dans le circuit comptable ». SOLIDAIRES DFIP indique qu'elle en réfère au bureau national et ne pose simplement qu'une question. FO DFIP s'offusque en déclarant « tous ça a été validé l'année dernière »
- La suppléante SOLIDAIRES DOUANES interroge la DLAS sur le coût du repas MEF : 3 500 xpf affiché par courriel vs 3890 xpf affiché sur le bilan 2018 ; selon la DLAS, c'est le coût du bouchon ; FO DOUANE s'insurge : « ce n'est qu'un bilan ! Tout a été validé par des OS ! Partons sur de nouvelles bases, je ne comprends pas la démarche ! » ; le président s'adresse à la titulaire SOLIDAIRES DOUANES : « vous n'êtes ni l'IGF, ni la CTC ! » ; la titulaire SOLIDAIRES DFIP dit à la titulaire FO DFIP : « on veut poser des questions, on veut comprendre. » La titulaire SOLIDAIRES DOUANES indique « SOLIDAIRES n'était pas présent en 2018 et n'a pas la même visibilité de FO sur ce qui a été fait, il est légitime que SOLIDAIRES cherche à comprendre » L'expert SOLIDAIRES DFIP rajoute « c'est ça la démocratie, c'est de poser des questions ; à la question des externes payant le même tarif que les fonctionnaires, la DLAS répond à la suppléante SOLIDAIRES DOUANES que c'est la facturation du prestataire qui donne ce résultat.
- La différence de montant pour la prise en charge du repas, 229 026 xpf (cf tableau suivi des dépenses) vs 226 026 xpf (cf mail du 26/10/18 de la DLAS envoyé et validé par les O.S. de l'époque), reste inexplicée.

CREDITS D' ACTIONS LOCALES 2019

FO DOUANE propose d'indexer le montant des crédits sur la cherté de la vie.

16 000 euros est alloué chaque année. Le CLAS doit se déterminer sur l'affectation des crédits plus ou moins sur l'arbre de noel et/ou le repas du MEF.

*PSYCHOLOGUE

Selon la DLAS, les consultations supérieures à 3 séances ne peuvent être justifiées si l'origine est personnelle.

*NOËL CHEZ LE HAUT-COMMISSARIAT

- SOLIDAIRES DOUANES interroge sur la possibilité d'effectuer un seul évènement pour la fin d'année réunissant les familles, enfants, et retraités permettant la prise en charge du repas et libérer les crédits arbre de noel uniquement sur le bon cadeau des enfants (5500XPF). L'accès aux grandes surfaces (carrefour Hyper U..) serait souhaité pour les bons cadeaux des enfants 0 à 6ans.
- Le président rejette cette proposition en expliquant que l'arbre de noel organisé par Maeva 115 fait rêver les enfants et que l'interministérialité est préconisée avec des services Clé en main, car la DLAS ne doit pas être l'organisatrice d'un tel évènement. SOLIDAIRES DOUANES précise que les retours des agents étaient négatifs sur :
- L'organisation sur le dernier vendredi après-midi de la période scolaire au HCR sur une durée de 12h à 16h avec impossibilité de certains parents d'accompagner leur enfant pour nécessité de service, ... le titulaire FO DOUANE interroge sur le pourcentage de participation. La DLAS répond que l'on ne dispose pas de participation à la carte des agents. Tous les enfants de 0 à 10 ans, leur 5500 XFP est affecté d'une part à Maeva 115 et d'autre part au bon cadeau à JOUET CLUB avec 20 % de remise sur les achats. *La question soulevée est quel est le seuil de participation pour maintenir la convention auprès du HCR.*
- Selon le titulaire FO DOUANE, Maeva 115 ne veut pas déplacer le jour de la fête
- Selon la DLAS, on ne peut se fournir dans les grandes surfaces pour 0-10 ans
- Le titulaire FO DOUANE demande si il est possible, lorsque l'enfant ne participe pas à la fête, de bénéficier du montant intégral du cadeau ; ...
- La suppléante SOLIDAIRES DOUANES interroge la DLAS sur le fait de faire bénéficier les 16-17 ans d'un cadeau ; avertissement du président : « il faut choisir entre les cadeaux et les retraités » ; consensus pour rester tel quel en raison de l'impact sur le repas MEF
- Le titulaire FO DOUANE demande si il est possible de transférer ce qui n'a pas été utilisé par le repas vers les bons cadeaux ;

Une réunion de travail devra être proposé sur ce sujet. SOLIDAIRES DOUANES propose à un recensement au sein de la DR et de la DFIP pour connaître le taux participation de chacun sur la journée récréative du vendredi 13 décembre(courriel de recensement)

Le président n'a pas manqué de souligner avec insistance à quel point cet évènement était pitoyable à l'époque de l'ancienne correspondante sociale (correspondante absente au moment des accusations et non défendue par son représentant présent dans la salle)

*REPAS MEF

La suppléante SOLIDAIRES DFIP propose de différencier les participations selon la catégorie (C, B et A). Le président rétorque qu'il ne participerait pas dans ces conditions.

Le fonds d'innovation local

SOLIDAIRES DOUANES demande des explications sur ce choix. La DLAS a pris l'initiative de proposer ce projet sans concertation des OS. FO DFIP ne trouve pas pertinent ce projet contraignant « très beau sur le papier » mais non pertinent sur le fonctionnement sur du long terme.

Ce projet a été validé par le CNAS et bénéficie des 3000 euros de crédit.

Rejeté à l'unanimité en l'état, les OS souhaite sa mise en place sous la forme de formation en compostage et permaculture.

SOLIDAIRES DOUANES propose que les FIL de 2020 soient mis en concertation au second semestre 2019 notamment pour les Paniers BIO ou les séances de YOGA ou sportives.

TICKET TAMAA

- Présentation de l'application du prestataire PASS TAMAA en septembre et mise en place possible en octobre 2019. Le smartphone serait l'outil privilégié pour le suivi et l'imputation virtuelle des tickets restaurants. Ce choix est soumis à l'autorisation de l'agent qui se verra ponctionné sur son salaire la part agent et supplémentaire de son repas. *Pour rappel : 750 CFP le repas soit 375 XPF pris en charge 18 repas *375=6750 XPF pris en charge pour 18 repas.*
- SOLIDAIRES DOUANES propose que soit pris en compte des prestataires sur l'aéroport notamment pour Faa Fret et la BSE de Faa'a. La DLAS a précisé que pour le moment New Rest n'est pas repris mais que le prestataire est conscient des enjeux à l'intégrer dans sa liste notamment pour l'intégration futur d'autres administrations au procédure de ticket restaurant. Pour les agents de Raiatea, le prestataire ferait l'effort également.
- FO DOUANE propose de ne pas figer les repas à la semaine pour les agents des bureaux notamment pour prendre en compte le RTSA, et de pouvoir utiliser la prise en charge en crédit modulable.
- Le RIA (restaurant interministériel administratif) n'est pas d'actualité vu les coûts engendrés à la construction et à la concurrence des petits restaurateurs privés.

CESU

Selon la DLAS, il n'est pas applicable en PF

Le barème fiscal est calculé avec le montant indexé, puis abattu de 30%

EPAF

CEMEA (non-religieux) retenu à partir de 2020. SOLIDAIRES DOUANES souhaite rajouter le bénéfice de ces aides au CLSH.

Le centre de l'armée pourrait être également approché pour les CLSH et colonies de vacance.

SERVICE SOCIAL

Selon la DLAS, il n'y a rien pour 300 agents ; la solution est de conventionner avec l'assistante sociale d'une autre administration (justice, par exemple)

Les aides pécuniaire et alimentaire sont en place.

Ces aides concernent les aides aux déplacements pour formation ou pour les étudiants vers la métropole.

FP ACTION SOCIALE

Mise en place prévue vers la dernière quinzaine d'août 2019 avec les membres du CLAS.

Un CLAS est prévu en septembre pour l'organisation du repas du MEF.

QUESTIONS DIVERSES

SOLIDAIRES DOUANES propose la mise en ligne de tous les documents afin que tous les agents puissent consulter et utiliser les formulaires sans forcément prendre l'attache de la DLAS.

Papeete, le mercredi 10 juillet 2019.

La délégation de SOLIDAIRES DOUANES de Polynésie-Française